



LES FEMMES ET LES GUERRES

Les féministes aspirent à la justice et à la paix, deux valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Toutefois, même s'il n'y a plus de « guerre mondiale » comme au siècle dernier, il y a une multiplication de conflits qui font tout autant de ravages, sinon plus. Ainsi, les membres du comité Condition féminine ont trouvé important d'aborder ce thème au Réseau.

LE RÉSEAU EN BREF

Les 11 et 12 novembre dernier s'est tenu, à Montréal, le Réseau des femmes sous le thème *Femmes et guerres*. Au cours de la première journée, à l'occasion du jour du Souvenir, symbolisé par le port du coquelicot rouge, une tradition moins connue, celle du coquelicot blanc, a été partagée avec les participantes. Cette tradition, qui symbolise l'engagement à travailler pour un monde sans violence où règnerait la paix, remonte au 11 novembre 1933. À cette époque, devant la montée des tensions au niveau international, un groupe de femmes en Angleterre, le *Women's Cooperative Guild*, composé de mères, de veuves et d'amoureuses d'hommes tués lors de la Première Guerre mondiale, craignaient le déclenchement d'une guerre. Elles ont donc arboré le coquelicot blanc pour exprimer leur désir de paix. Des centaines de guerres plus tard, alors que le coquelicot rouge permet d'amasser des fonds pour les vétérans, le coquelicot blanc vise à exprimer la détermination à mettre fin aux conflits armés.

« Depuis 2001, nous assistons à une intensification de l'action militaire dans le cadre d'une guerre permanente. Des conflits persistent dans environ 50 pays ou territoires dans le monde et les bases militaires américaines se multiplient sur la planète. À l'heure actuelle, il y a 702 bases dans 130 pays et les budgets militaires gonflent sans cesse. Au Canada, alors que le budget était de 14,8 milliards de dollars en 2005, il atteindra 19 milliards en 2009, soit une augmentation de 34 %. La guerre a pris de nouvelles formes. Elle s'est éloignée des champs de bataille pour envahir tous les champs de la vie, avec comme conséquence l'augmentation des victimes civiles, particulièrement des femmes, littéralement prises en otage ou ciblées lors des attaques, et ceci au nom de leur libération!

Dès l'an 2000, la Marche mondiale des femmes revendiquait la paix et la démilitarisation. En 2005, le mouvement des femmes a inscrit la paix comme valeur fondamentale de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Puis, en octobre dernier, lors de la rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes en Galice, les déléguées ont retenu comme un des quatre thèmes prioritaires de la Marche mondiale de l'an 2010 la paix et la démilitarisation. Ainsi, le comité Condition féminine de la FIQ a jugé important de présenter aux membres du Réseau une approche féministe de la guerre. » C'est avec ces mots que Michèle Boisclair, 1^{re} vice présidente et responsable politique du secteur Condition féminine, a ouvert le Réseau des femmes. ■

WAR BABIES... NÉS DE LA HAINE*

Après le visionnement de ce documentaire, les participantes à la rencontre du Réseau des femmes étaient muettes. Il n'y a pas de paroles qui peuvent rendre compte des sentiments que ces témoignages provoquent. C'est une réalité trop souvent ignorée, rarement transmise sur le petit écran, trop effroyable pour être décrite.

Dans ce documentaire de Raymonde Provencher, le spectateur accompagne Ryan, un jeune canadien originaire du Bangladesh, qui retourne dans son pays d'origine pour élucider les circonstances de sa naissance. Il découvre qu'il est un « enfant de la guerre » et que son père est en fait un soldat pakistanais qui avait violé sa mère. Raymonde Provencher nous présente des témoignages bouleversants de femmes violées et d'enfants nés de la haine. Que ce soit au Nicaragua, en Corée du Sud, au Rwanda, au Bangladesh ou en Bosnie, la tragédie est la même.

À travers l'histoire, les femmes ont été considérées tour à tour comme « butin de guerre », « monnaie d'échange », « repos du guerrier » et « champ de bataille ». Le viol est utilisé pour humilier, déshonorer ou démoraliser l'ennemi. Il est aussi un moyen de propagande militaire. Il fut acte de génocide au Rwanda et instrument de terreur politique en Haïti. Plus récemment, il a constitué une politique délibérée de purification et de nettoyage ethniques en Bosnie-Herzégovine.

Ce n'est qu'en 1993, puis en 1994, dans les statuts des deux tribunaux pénaux internationaux créés pour juger les crimes commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda, que le viol de guerre est explicitement mentionné dans la définition des crimes contre l'humanité.

* Raymonde Provencher, *War babies... Nés de la haine*, Macumba International inc., 2002, <www.macumbainternational.com/2_4.php>. (Dernière consultation : 23 novembre 2008)

NOUVELLES DU SECTEUR CONDITION FÉMININE

Pas d'autres C-484 Le droit à l'avortement encore menacé!

En juillet 1989, une désormais historique manifestation avait lieu à Montréal en appui à Chantal Daigle qui voulait interrompre sa grossesse alors que son ex-conjoint avait demandé une injonction pour l'empêcher de subir un avortement. Dix-neuf ans plus tard, des québécoises et des québécois se sont rassemblé-e-s au même endroit pour défendre encore une fois le droit des femmes d'interrompre une grossesse. Ainsi, le 28 septembre dernier, plus de 5 000 personnes ont participé à la manifestation « On ne joue pas avec les droits des femmes - Pas d'autres C-484 » pour rappeler au futur gouvernement que les femmes n'entendent pas retourner 20 ans en arrière. Jeunes et moins jeunes, femmes et hommes ont clairement affirmé leur opposition à tout projet de loi qui menacerait le droit à l'avortement.

Dès le lendemain, Stephen Harper, alors en campagne électorale, a pris un engagement ferme de « ne pas rouvrir ou permettre à quelqu'un de rouvrir le débat sur l'avortement », ce qui témoigne de la portée de la mobilisation citoyenne. Néanmoins, quelques semaines plus tard, les délégué-e-s

au congrès du Parti conservateur ont adopté la résolution P-207 qui est une reprise du projet de loi C-484. Conscientes que la menace est réelle, les participantes au Réseau des femmes se sont promises de demeurer vigilantes dans les semaines à venir.

De plus, une autre menace plane sur les services en matière d'avortement et de santé reproductive des femmes. En effet, le gouvernement du Québec a adopté un règlement selon lequel les avortements ne pourront désormais être pratiqués que dans des établissements publics et dans des centres médicaux spécialisés (CMS).

Les centres de femmes ne pourront donc plus pratiquer d'avortements à moins de s'être convertis en CMS, centres, par définition, à but lucratif, répondant à des critères de rentabilité. Il faudra donc s'assurer que l'offre de services sera suffisante dans les établissements publics partout au Québec pour que les femmes aient accès à des services d'interruption de grossesse de qualité et gratuits. ■



Coalition nationale contre les publicités sexistes

La Coalition nationale contre les publicités sexistes, une coalition qui regroupe plus de 120 organisations et regroupements nationaux et régionaux, a été lancée le 9 octobre dernier. En effet, des militantes de comités Condition féminine de divers syndicats, dont la FIQ, inquiètes de l'augmentation frappante de l'utilisation du corps des femmes dans les publicités de toutes sortes, ont décidé de mettre sur pied une organisation qui pourrait réagir rapidement et publiquement pour dénoncer les publicités sexistes et en exiger le retrait.

La première campagne ciblait le magazine automne et hiver 2008-2009 de Browns ainsi que ses panneaux publicitaires dans les abribus sur lesquels se retrouvaient souvent des femmes hypersexualisées. Dans un cas particulier, une femme apparaît pieds et mains liés sur une cible face à un homme qui se prépare à lancer une arme. La coalition a fait circuler une lettre-type, encourageant toutes celles et ceux qui s'opposent à la marchandisation du corps des femmes de la faire parvenir à la compagnie Browns. Les femmes du Réseau ont ainsi envoyé près de 100 lettres. Depuis, considérant probablement que cette mauvaise presse n'était pas à son avantage, la compagnie Browns a annoncé qu'elle retirait ses panneaux publicitaires. Cette première campagne a donc été un succès.

La prochaine fois qu'une publicité vous choque, vous êtes invitées à communiquer avec la coalition pour lui en faire part. De plus, vous pouvez adhérer à la CNCPs à titre individuel ou votre syndicat peut devenir membre associatif. Pour plus de renseignements, vous pourrez consulter sous peu le site Internet de la coalition au <www.cncps.org>. En attendant, vous pouvez consulter le site de la Fédération au <www.fiqsante.qc.ca>. ■

Une militante de la FIQ a fabriqué une pancarte résumant très bien le message de la manifestation :
« Ni pape ni juge,
ni médecin ni cardinal,
c'est aux femmes de décider. »





Photo : FFG

« Pour nous, le lien entre militarisation et patriarcat est devenu aussi évident que notre refus comme femmes et féministes de tout ce que la guerre et la militarisation impliquent dans nos vies privées et politiques. [...] Notre refus des guerres qui se sont faites et se font sur le dos et le ventre des femmes, c'est le refus d'être utilisées comme productrices en série de chair à canon, envoyées en masse dans les usines de production de guerre, retournées à la maison une fois la guerre terminée. Nous voulons briser le silence des femmes prostituées, violées comme on viole un territoire, crier avec les femmes dont les enfants sont déformés par les armes chimiques ou les radiations. [...] Ce ne sont ni les missiles, ni les bombes, ni les chars d'assaut, ni les emplois militaires, ni tout le reste de leur machine de mort qui donneront aux peuples du monde les services sociaux, garderies, logements, emplois décents et utiles, des conditions de vie et de travail pour lesquels nous nous battons depuis longtemps. »

Collectif féministe anti-militariste de Québec (1984), cité dans Dumont et Toupin, *La pensée féministe au Québec*, Anthologie 1900-1985.



Nancy Burrows, coordonnatrice et membre du comité Femmes et mondialisation de la Fédération des femmes du Québec.

L'IMPACT DES GUERRES SUR LES FEMMES

Nancy Burrows, agente de liaison au Secrétariat international de la Marche mondiale des femmes de 1998 à 2006 et actuellement coordonnatrice et membre du comité Femmes et mondialisation de la Fédération des femmes du Québec, a présenté aux participantes du Réseau des femmes l'état actuel de la réflexion féministe sur la question de la guerre.

Au-delà des statistiques et des chiffres, la guerre est avant tout la cause de milliers de tragédies humaines. D'entrée de jeu, le comité Condition féminine a posé la question suivante aux participantes : « Quels sont les impacts particuliers de la guerre pour les femmes? » Les impacts identifiés ont tous été confirmés lors de la conférence donnée par Nancy Burrows, qui les a décrits ainsi :

- Dans les guerres dites « modernes », le nombre de victimes civiles est beaucoup plus important que celui des victimes militaires, et les victimes civiles sont majoritairement des femmes et des enfants. Selon un rapport d'Amnistie internationale, le nombre de femmes victimes de conflits armés est passé de 5 % durant la Première Guerre mondiale à 50 % durant la Seconde Guerre mondiale et à près de 80 % dans les guerres des années 1990.
- Les femmes sont systématiquement victimes de violences sexuelles et de viols, moyens utilisés comme arme de guerre par les soldats.
- Il y a augmentation :
 - de la traite à des fins sexuelles, accompagnée de la propagation du SIDA et de diverses maladies associées à la prostitution;
 - de la prostitution dans l'entourage de bases militaires ou de campements militaires lors des conflits armés. On assiste à une régulation de maisons de prostitution « officielles » servant... au repos des guerriers!
- Les femmes doivent s'occuper de la vie quotidienne, des enfants, de la nourriture... et en temps de guerre, ces tâches deviennent très difficiles et souvent risquées.
- Les femmes deviennent réfugiées en très grand nombre (déplacements massifs dans des conditions difficiles, vie dans des camps, etc.).
- Les femmes se retrouvent monoparentales après les guerres et ont souvent à conjuguer avec la perte d'un proche (perte du mari, d'un fils, d'enfants ou de parents, etc.).
- La violence domestique augmente lors de conflits armés.
- Les intégrismes (de toutes sortes) augmentent en situation de guerre fragilisant la situation des femmes (négation de droits humains fondamentaux, etc.).

Madame Burrows a expliqué qu'il est important de situer la guerre au sein d'un système social de domination et d'exclusion à l'endroit des femmes, soit le système patriarcal. La démarche féministe s'inscrit en faux contre la guerre comme solution aux conflits et privilégie des propositions alternatives à la guerre.

Selon la Fédération des femmes du Québec, celles-ceux qui aspirent à la justice et à la paix, deux valeurs fortes de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, ne peuvent faire l'économie de s'interroger et de réfléchir collectivement sur la guerre et la militarisation du monde. C'est ce que les femmes du Réseau ont entrepris de faire. ■

UN PEU D'HISTOIRE...

Nathalie Wallman et Annie Pinard, membres du comité Condition féminine, ont animé un quiz sur l'histoire des luttes des femmes. Voici certaines des questions qui ont été posées et dont les réponses permettront de se remémorer collectivement les batailles menées il n'y a pas si longtemps!

En quelle année les Québécoises obtiennent-elles le droit de vote au provincial?

En 1940. Voici le type d'objection que le Cardinal Villeneuve servait pour s'opposer au suffrage des femmes :

« Nous ne sommes pas favorables au suffrage politique féminin :

- 1) parce qu'il va à l'encontre de l'unité et de la hiérarchie familiale;
- 2) parce que son exercice expose la femme à toutes les passions et à toutes les aventures de l'électoratisme. »

En quelle année les premières maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ont été mises sur pied?

En 1975. C'est aussi l'année internationale de la femme, de l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne et de l'interdiction officielle de toute discrimination fondée sur le sexe.

En 1974, une large coalition instaure la tradition au Québec d'une date mémorable pour les femmes.

De quelle date s'agit-il?

Le 8 mars. La Journée internationale des femmes a été célébrée pour la première fois au Québec par une large coalition de groupes de femmes et de syndicats.

Quelle femme députée met fin à l'incapacité juridique des femmes en 1964?

Claire Kirkland Casgrain présente le projet de loi 16, adopté en 1964, qui abolit l'obligation pour la femme d'obéir à son mari, lui reconnaît le rôle de partenaire à la direction matérielle et morale de la famille et lui reconnaît la pleine capacité quant à ses droits civils.

En quelle année la notion d'autorité parentale a remplacé celle d'autorité paternelle dans le Code civil?

En 1977. Avant cette date, la signature de la mère n'était pas légalement requise pour toutes les décisions relatives aux enfants.

En quelle année le mot « personne » inscrit dans l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique a commencé à s'appliquer aussi aux femmes?

En 1929, à la suite d'une décision du Conseil privé de Londres.

En quelle année l'avortement a cessé d'être considéré comme un crime au Canada?

En 1988. La Cour suprême décriminalise l'interruption volontaire de grossesse en déclarant inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel qui rendait l'avortement illégal. En effet, à partir de 1969, seuls les avortements thérapeutiques approuvés par un comité de trois médecins étaient autorisés.

À quel moment assistons-nous à la naissance de la Fédération des femmes du Québec (FFQ)?

En 1966. La Fédération des femmes du Québec est créée et en 1973, on assiste à la mise sur pied du Conseil du statut de la femme que certaines personnes, dont madame Ravary, éditorialiste de la revue *Châtelaine*, voudraient aujourd'hui voir disparaître.

Quels étaient les groupes sujets à des restrictions pour se joindre à un syndicat à la suite de la Loi des syndicats professionnels de 1924?

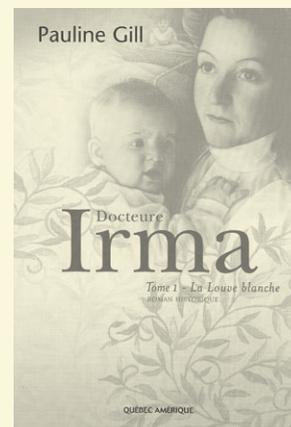
Les personnes mineures et les femmes mariées. Le père ou le mari d'une femme devait signer la demande d'adhésion. Une femme raconte même avoir eu besoin de la signature de son mari pour se joindre à un syndicat en 1972.

Quel est le nom de la femme qui s'est opposée à Maurice Duplessis pour exiger que les allocations familiales soient adressées aux femmes?

Thérèse Casgrain en 1945. Duplessis avait auparavant déclaré cette loi inconstitutionnelle « parce qu'elle enfreint les droits du père, chef de famille et seul administrateur des biens de la communauté pour les couples mariés. »

En quelle année les femmes n'ont plus été obligées de prendre l'identité de leur mari?

En 1981. Après la proclamation de la loi 89 qui établit l'égalité entre les époux dans la gestion des biens de la famille et l'éducation des enfants. Les femmes gardent leur nom au mariage, peuvent choisir leur lieu de résidence, sont conjointement responsables des dettes durant le mariage. La loi permet dorénavant la transmission du nom de la mère aux enfants. ■



LES COUPS DE COEUR DU RÉSEAU

Claire Alarie, membre du comité Condition féminine, a partagé avec les participantes son coup de cœur pour *Docteur Irma*, un roman historique de Pauline Gill qui traite de la vie d'Irma Levasseur (1878-1964), la première femme médecin ayant obtenu le droit de pratique au Québec.

Au tournant du 20^e siècle, les enfants de moins de deux ans n'étaient pas admis dans les hôpitaux et les médecins se déplaçant à domicile coûtaient trop cher. Un enfant sur trois mourait avant cet âge de dysenterie, de pneumonie et de dénutrition. Irma Levasseur a vu mourir trois de ses frères dans ces conditions.

Cette biographie relate l'histoire d'une battante qui avait comme projet d'ouvrir un hôpital de soins pédiatriques gratuits pour que tous les enfants, riches ou pauvres, catholiques ou non, blancs ou de couleur, puissent recevoir des soins. Elle s'est battue dans un monde où les femmes n'avaient aucun droit, même pas le droit à la parole. Elle fut d'ailleurs obligée de s'exiler aux États-Unis pour obtenir un diplôme en médecine, car en ce début de 20^e siècle, les femmes n'avaient pas accès à la profession médicale au Québec, sous prétexte qu'elles étaient trop sensibles pour pratiquer la médecine. De retour au Québec, en 1900, elle doit attendre trois ans avant d'obtenir le droit de pratiquer.

Son courage est une inspiration pour toutes celles qui croient qu'il est possible de changer le monde dans lequel nous vivons. La lutte d'Irma Levasseur s'inscrit dans le cadre de la lutte à finir contre l'injustice et l'iniquité.

Bonne lecture! ■